Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092803-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-03

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Marion MEREL, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

3. Désignation d'un élu référent aux affaires européennes au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Pièces annexes :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092803-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans un contexte de développement des coopérations territoriales et de mobilisation croissante des financements européens au bénéfice des collectivités locales, il apparaît opportun pour la commune de Pordic de disposer d'un interlocuteur identifié sur les questions européennes.

Cet élu référent aura pour mission d'assurer une veille sur les politiques et dispositifs européens susceptibles d'intéresser la commune, de faciliter les relations avec les partenaires institutionnels compétents et de relayer les informations utiles auprès de la municipalité et des services.

Afin de renforcer la prise en compte des opportunités offertes par l'Union européenne dans les projets communaux et intercommunaux, il est proposé au Conseil municipal de désigner un référent Europe parmi ses membres.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un élu référent chargé du suivi des questions relatives à l'Union européenne et aux programmes susceptibles d'accompagner les projets de la collectivité ;

Considérant la nécessité d'identifier un interlocuteur privilégié auprès des partenaires institutionnels intervenant dans le domaine des affaires européennes ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration générale et finances » du vendredi 18 septembre 2026.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité par (31 voix) :

- **De désigner M. Kévin LAINE** en qualité de **référent Europe** de la commune de Pordic.

 Le référent Europe sera chargé d'assurer une mission d'information, de veille et de relais auprès du Conseil municipal concernant les politiques, programmes et financements européens susceptibles d'intéresser la commune.

- Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de la notification de cette désignation aux organismes concernés.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Madame Le Maire,
Michelle CARMES.